Nations Unies CEB/2010/2

Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

22 novembre 2010
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2010
New York, 5 novembre 2010

Résumé des conclusions

I. Introduction

1. La deuxième session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) pour 2010, présidée par le Secrétaire général, s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le vendredi 5 novembre 2010 au matin.

2. Après la clôture de la session, le Conseil a tenu l'après-midi du même jour une séance privée durant laquelle le Secrétaire général a fait un tour d'horizon des questions politiques, économiques et sociales à l'ordre du jour de l'ONU.

3. Une réunion du Conseil s'est tenue le samedi 6 novembre au Greentree Estate. Les chefs de secrétariat ont eu un échange de vues sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

4. Le présent rapport rend compte de la deuxième session ordinaire du Conseil pour 2010, qui s'est tenue le 5 novembre 2010 au matin.

5. Au nom du Conseil, le Secrétaire général a souhaité la bienvenue à Michelle Bachelet, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, à Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'UNODC et à Joan Clos, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), qui participaient à une session du CCS pour la première fois.

Ordre du jour

6. L'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2010 était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapports des comités de haut niveau :
   a) Comité de haut niveau sur les programmes;
   b) Comité de haut niveau sur la gestion;
   c) Groupe des Nations Unies pour le développement.

10-66646 (F) 161210 161210

Merci de recycler

3. Questions intéressant l'ensemble des organismes des Nations Unies : ONU-Femmes

4. Questions diverses :

   a) Présidences du Comité de haut niveau sur la gestion et du Comité de haut niveau sur les programmes;

   b) Dates et lieu des prochaines sessions du CCS.

II. Rapports des comités de haut niveau

A. Comité de haut niveau sur les programmes

7. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes, Juan Somavía, a présenté le rapport du Comité sur les travaux de sa vingtième session, tenue quelques jours seulement après la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale. Le Comité s'est félicité du document final du sommet et a accepté d'étudier les meilleurs moyens de rassembler les différents éléments des politiques en une approche intégrée pour contribuer aux mesures devant être prises d'urgence au cours des cinq prochaines années pour apporter un appui aux efforts déployés par les différents pays pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

8. Le Comité a également examiné le lien existant entre le document final et les objectifs plus généraux concernant le développement. Il a considéré qu'un défi majeur serait de parvenir à trouver un juste équilibre entre la spécificité et le caractère mesurable de chacun des objectifs du Millénaire pour le développement, d'une part ,et le cadre politique plus large qui était nécessaire pour s'attaquer aux inégalités décrites dans le document final et de considérer les questions sous l'angle d'un développement durable. Le Comité jugeait nécessaire de considérer les OMD de façon transversale en ne se limitant pas à une approche sectorielle de ceux-ci pour s'attaquer aux obstacles structurels qui avaient empêché la réalisation des objectifs et risquaient de continuer à limiter les progrès en la matière. M. Somavía a souligné qu'il restait beaucoup à faire d'ici à 2015, déclarant qu'il espérait que le Comité continuerait à faire preuve d'un esprit de coopération, de concert avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, dans le cadre d'initiatives conjointes du CCS, en vue d'appuyer l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

9. Le Comité a aussi établi un lien entre les obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la nécessité de progresser vers « une mondialisation plus juste, plus verte et plus durable ». De fait, dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale), les dirigeants du monde entier ont déclaré : « Nous sommes convaincus que le principal défi que nous devons relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière. » Cet objectif était devenu encore plus important à la suite de la crise financière et économique mondiale; manifestement, cette crise n'avait pas pu être réglée en appliquant des politiques analogues à celles qui en avaient été la cause. M. Somavía a noté qu'une crise a souvent un effet de catalyseur pour réaliser des progrès tangibles et que les initiatives conjointes de crise du Comité de haut niveau sur les programmes et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination s'étaient avérées

crédibles pour faire face aux déséquilibres préexistants qui avaient empêché les processus économiques d'engendrer une croissance équilibrée et durable. Le Président du Comité organiserait une réunion technique de réflexion au début de 2011 en vue d'approfondir et d'élargir les travaux du Comité sur cette question dans le contexte des processus intergouvernementaux, dont la Conférence Rio +20, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la réunion d'examen de 2013 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les activités menées au sein des entités membres.

10. Le Comité, à sa vingtième session, a étudié les tendances de la mondialisation et sa gouvernance, en analysant les déséquilibres socioéconomiques au sein des sociétés et à l'échelle mondiale comme l'évolution des politiques dominantes qui avaient conduit à la situation actuelle. Il a reconnu qu'il était nécessaire que les organisations fassent preuve d'une plus grande cohérence en fournissant des conseils aux gouvernements membres, aux organes directeurs et à l'Assemblée générale et en aidant à appliquer les politiques au niveau des pays. Il était en effet essentiel que le système des Nations Unies tire parti de son autorité intellectuelle pour induire des changements accrus qui répondent aux besoins et attentes de « Nous, peuples des Nations Unies ». M. Somavía s'est référé à un certain nombre de rapports historiques qui venaient d'être publiés dans ce domaine, dont le *Rapport sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le *Rapport sur le commerce et le développement* de la CNUCED. Il a remercié le Vice-Président, Elliot Harris, pour sa contribution à l'examen par le Comité des moyens de progresser vers une mondialisation plus juste, plus verte et plus durable.

11. En ce qui concerne le changement climatique, le Comité mettait la dernière main aux travaux préparatoires pour la conférence de Cancún, y compris les manifestations parallèles, les publications et la messagerie. Le système des Nations Unies s'efforçait de s'adapter aux nouvelles structures d'application et d'informer les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qu'il faisait preuve d'unité dans l'action sur cette question essentielle. Le Président a remercié le Directeur du secrétariat du CCS, Adnan Amin, pour son engagement et sa direction du groupe de travail du Comité de haut niveau sur les programmes et l'a félicité pour sa nomination au poste de directeur général par intérim de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables.

12. M. Somavía a fait observer que le Comité s'était attelé à un certain nombre d'autres questions qui étaient pertinentes pour les discussions menées par le Conseil des chefs de secrétariat, dont l'interaction du système avec le Groupe de haut niveau sur la viabilité de l'environnement mondial. Le Comité a exprimé son ferme soutien à ONU-Femmes et sa détermination à travailler en collaboration avec sa directrice exécutive et l'équipe de transition. En réponse à une demande fort opportune de M. Touré, le Comité a traité de l'importante question de la cybersécurité. Le groupe de l'informatique dirigerait l'organisation d'une réunion visant à examiner de façon plus approfondie les principales questions touchant aux politiques et aux technologies. Le Comité de haut niveau sur les programmes a été informé aussi des faits nouveaux survenus, sous la direction du Comité de haut niveau sur la gestion, s'agissant de l'articulation de l'importance relative des programmes conformément aux directives concernant les risques acceptables, afin à la fois de protéger le personnel et de faire en sorte que le système puisse fournir une assistance à ceux qui en dépendent dans des situations humanitaires difficiles.

13. Le Comité de haut niveau sur les programmes a porté son attention sur 2011 et examiné les éléments qui assureraient la réussite de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. On considérait que la Conférence ferait fond sur le document final du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement et jouerait un rôle très important dans l'établissement des objectifs de développement mondiaux par le biais du Programme d'action, pour les 10 prochaines années et au-delà. Les membres du Comité se sont engagés à fournir au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement des informations sur leur mandat, les programmes et les perspectives concernant la Conférence, ainsi qu'une contribution conjointe que le Comité examinerait au début de 2011. Cela concernait aussi l'examen par le Comité de la façon dont le système des Nations Unies pourrait renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. M. Somavía a rappelé au Conseil des chefs de secrétariat que l'OIT accueillait la troisième Expo mondiale Sud-Sud pour le développement, organisée par le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du PNUD à la fin de novembre 2010, et déclaré qu'il avait hâte d'accueillir les nombreux chefs de secrétariat. Le nombre croissant de demandes montrait clairement que la coopération Sud-Sud était une question de plus en plus pressante.

14. M. Somavía a remercié le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Kandeh Yumkella, pour le rôle moteur qu'il avait joué dans le domaine de l'accès à l'énergie par le biais d'une part d'ONU-Énergie du Comité, d'autre part du Groupe consultatif sur l'énergie et les changements climatiques. Le Comité a accepté de fournir son plein appui à ONU-Énergie en vue de mener les activités proposées afin de réaliser l'accès universel aux services énergétiques modernes et de réduire l'intensité énergétique mondiale de 40 % d'ici à 2030. Il considérait que les activités d'ONU-Énergie faisaient beaucoup pour doter le système des Nations Unies de la capacité de forger un consensus sur des questions complexes et ardues.

15. M. Somavía a informé le Conseil des chefs de secrétariat qu'avec l'accord du Secrétaire général de l'ONU, il achèverait son mandat de Président du Comité de haut niveau sur les programmes. Il a remercié le Secrétaire général et les membres du Conseil de lui avoir accordé l'immense privilège de contribuer à renforcer les efforts déployés collectivement par le système pour faire face aux nombreux problèmes qu'il rencontrait. Il a remercié aussi le Secrétaire du Conseil, le Directeur du secrétariat du Conseil, le Secrétaire du Comité de haut niveau sur les programmes et les autres fonctionnaires pour l'appui qu'ils lui avaient apporté dans cette fonction.

16. **Le Conseil a pris note des progrès accomplis et a approuvé le rapport du Comité de haut niveau sur les programmes sur les travaux de sa vingtième session.**

B. Comité de haut niveau sur la gestion

17. La Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion, Josette Sheeran, du Programme alimentaire mondial (PAM), a rendu compte au Conseil des conclusions du Comité sur les travaux de sa vingtième session, tenue à Washington les 27 et 28 septembre 2010, à l'invitation du Fonds monétaire international.

18. La Présidente a rappelé que la réunion du Comité s'était tenue peu après le Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'était achevé avec l'importante réaffirmation de l'engagement de l'ensemble de la communauté internationale de s'attaquer à des problèmes parmi les plus importants que le monde rencontrait. Le Comité a partagé certaines réflexions sur les discussions menées lors du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir que jamais autant de pays n'avaient œuvré de concert sur un programme et des plates-formes conjoints et que les travaux du Comité étaient essentiels pour instaurer la confiance dans l'efficacité, l'efficience et la cohérence des activités de l'ONU.

19. Le rôle du Comité a été réaffirmé eu égard à la mise en place des meilleures pratiques à l'échelle mondiale en vue de maximiser l'efficacité tout en assurant la sécurité et le bien-être du personnel. Le seul moyen pour l'ONU de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement était de disposer de systèmes de gestion cohérents et efficaces, basés sur les meilleures normes des secteurs public et privé, qui responsabilisent et récompensent le personnel comme il convient.

20. La Présidente a aussi souligné combien il importait d'opérer une distinction entre harmonisation et normalisation. Conformément aux conclusions du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, l'objectif était de rechercher les meilleures pratiques et de faire en sorte que les organismes établissent une plate-forme de normes qui soit cohérente. Tout en ayant les mêmes valeurs, principes et stratégies, l'application effective pouvait varier en fonction de la nature du mandat et du modèle d'activité de l'organisme, ainsi que des problèmes rencontrés sur le terrain. Parfois, notamment dans la mise en œuvre d'une plate-forme de comptabilité commune telle que les Normes comptables internationales pour le secteur public, l'objectif visé était la normalisation. Dans d'autres cas, l'objectif était d'harmoniser des normes et procédures correspondant à des contextes particuliers en vue de répondre aux besoins et situations particuliers d'un organisme.

21. La Présidente a centré ses observations sur les grands domaines d'intervention du Comité indiqués ci-après : a) la sûreté et la sécurité du personnel, ainsi que les progrès historiques accomplis dans le changement du système de sécurité de l'ONU; b) les travaux conjoints sur l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, et comment cela représentait la réforme en cours à l'ONU et offrait l'occasion d'améliorer les normes de l'Organisation en matière d'éthique et de transparence; et c) les questions touchant à la mise en valeur des ressources humaines et un certain nombre de problèmes rencontrés par l'ONU pour ce qui est d'assurer à son personnel des avantages suffisants.

22. S'agissant de la sûreté et de la sécurité du personnel, la Présidente a rappelé que le Conseil avait adopté au cours des deux dernières années un certain nombre de mécanismes, procédures et instruments élaborés par le Comité en vue de régler des problèmes visés dans le rapport du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier. Globalement, ceux-ci représentaient une refonte du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, en réponse aux problèmes complexes et changeants rencontrés par le personnel de l'Organisation.

23. Un des changements les plus importants était le nouveau système de niveaux de sécurité qui deviendrait opérationnel le 1er janvier 2011. Ce nouveau système était dissocié des mesures administratives et était conçu comme un système

d'évaluation systématique, professionnel, stratégique et objectif des menaces. Il constituait le noyau de la stratégie suivie en matière de gestion des risques sécuritaires, qui consistait à trouver comment rester plutôt que de décider quand partir, en conciliant la sûreté du personnel et l'impératif de fournir des prestations aux populations dans le besoin.

24. Un autre mécanisme parallèle, un groupe de travail sur l'évaluation de l'importance des programmes, conduit par Hilde Johnson du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et composé de représentants des organisations membres du Conseil des chefs de secrétariat ayant de vastes opérations sur le terrain, mettait sur pied un cadre visant à aider à faire en sorte que les programmes et le personnel qui demeurent dans les pays ou zones à haut risque s'occupent des fonctions et programmes bénéficiant du plus haut degré de priorité, en tenant compte de la crise et des objectifs stratégiques du système des Nations Unies.

25. Mener des activités conjointes visant à améliorer l'efficacité et la cohérence des pratiques de fonctionnement était toujours important pour le Comité, qui faisait des progrès substantiels dans ce domaine. Un certain nombre de projets étaient déjà en cours dans le cadre du Plan d'action du Comité pour l'harmonisation des pratiques de fonctionnement dans le système des Nations Unies, généreusement financé par les contributions extrabudgétaires de nombreux pays donateurs, et d'autres projets seraient mis sur pied au cours des prochains mois.

26. Nombre de ces activités représentaient vraiment la réforme de l'Organisation des Nations Unies en cours – des mesures simples mais vigoureuses, qui contribueraient à accroître les effets de l'action de l'Organisation tout en améliorant son efficacité. La Présidente a mentionné, comme exemple des initiatives menées au titre du Plan d'action, le projet Qualifications des fournisseurs, qui était près d'être achevé et produirait un mécanisme commun chargé de s'occuper d'un fournisseur faisant l'objet de soupçons ou d'accusations, ou ayant été trouvé coupable de faute grave selon le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies.

27. Les autres projets en cours étaient les suivants : un examen mené au niveau des pays des arrangements contractuels, du statut et du règlement du personnel et des politiques et pratiques en vigueur; une étude de faisabilité visant à mettre en place des services communs de trésorerie; une base de données statistiques à l'échelle du système des Nations Unies; l'élaboration et la mise en œuvre de différents instruments et politiques pour l'harmonisation des procédures d'achat à l'appui des missions; et l'élaboration de normes communes et de méthodes communes pour l'évaluation des coûts des services et investissements dans les technologies de l'information.

28. Mme Sheeran a fait observer que les questions touchant à la gestion des ressources humaines demeuraient une priorité pour le Comité, car elles étaient primordiales pour assurer l'excellence et un niveau élevé d'efficacité du personnel de l'ONU. Des progrès avaient été signalés dans plusieurs domaines, mais des problèmes majeurs perduraient.

29. Le Comité a achevé de dresser la carte des indemnités auxquelles ont droit les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et les membres du personnel apparenté en cas d'accident, de décès et d'invalidité imputables au service. En s'appuyant sur cette analyse, le Comité a approuvé un certain nombre de changements positifs apportés à l'appendice D du Règlement du personnel de

l'Organisation des Nations Unies qui, s'ils sont approuvés par l'Assemblée générale à sa prochaine session, procureront des avantages à l'ensemble du personnel des fonds et programmes des Nations Unies et deviendront un modèle pour toutes les autres entités.

30. Le Comité entreprendrait prochainement une analyse de la question des non-fonctionnaires, s'agissant des définitions, statistiques, principes et politiques concernant les obligations et responsabilités de l'Organisation afin d'identifier des stratégies possibles visant à couvrir ces catégories de personnel de façon plus adéquate.

31. Le Comité a continué de surveiller étroitement le nouveau système d'administration de la justice, fournissant une instance très utile pour échanger les données d'expérience sur celui-ci dans la perspective de la direction.

32. Le Comité a aussi examiné un certain nombre de décisions récentes prises par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), notamment une sur la question des conditions de service dans les lieux d'affectation famille non autorisée. Le Comité a félicité la CFPI pour avoir élaboré un cadre et une méthodologie qui assureraient des prestations à un vaste groupe de membres du personnel qui pour l'instant n'y avaient pas droit. Toutefois, plusieurs organisations se sont déclarées préoccupées par les incidences négatives que la décision de la CFPI sur l'harmonisation des conditions de service dans les lieux d'affectation famille non autorisée pourrait avoir sur le personnel et les opérations de première ligne, vu l'aptitude de ces entités à recruter et garder le personnel dans ces lieux d'affectation difficiles.

33. Une dernière question relative aux ressources humaines dont le Comité s'occupait avait trait à l'âge du départ obligatoire à la retraite. À la demande de la CFPI, le Comité commencerait prochainement à examiner tous les aspects de cette question, notamment ses implications financières considérables, en consultation avec la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Cette question représentait un défi ardu pour le système des Nations Unies, mais elle revêtait une très grande importance pour la structure à long terme des organisations ainsi que pour la viabilité de la Caisse des pensions.

34. En guise de conclusion, la Présidente du Comité a eu le plaisir d'annoncer que le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité de haut niveau sur la gestion collaboraient étroitement afin de lier leurs travaux au niveau des pays dans le monde entier. La première session conjointe jamais organisée du Comité et du Groupe des Nations Unies pour le développement s'est tenue le 27 septembre et a porté sur la mission conjointe de haut niveau effectuée durant le premier semestre de 2010 pour relever les meilleures pratiques visant à éliminer les goulets d'étranglement dans les pratiques de fonctionnement dans les pays pilotes du programme Unis dans l'action. La mission, codirigée par Jan Beagle du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et Mari Simonen du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), était l'occasion d'étudier quelles solutions les équipes de pays des Nations Unies avaient mises au point pour faire face à ces goulets d'étranglement au niveau des pays et quels efforts étaient requis au niveau mondial.

35. Le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement, en sus d'être convenus d'élaborer un plan d'application visant à

donner suite aux recommandations formulées par la mission conjointe, avaient commencé à collaborer dans un autre domaine, entreprenant une stratégie conjointe sur la communication des résultats (c'est-à-dire comment nous rendons compte du rendement de l'investissement) dans le système des Nations Unies.

36. **Le Conseil a pris note des progrès accomplis et a approuvé les conclusions du Comité de haut niveau sur les travaux de sa vingtième session.**

C. Groupe des Nations Unies pour le développement

37. Helen Clark, Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, a présenté les rapports des réunions tenues par le Groupe le 4 mai et le 6 octobre 2010, ainsi que le rapport commun de la réunion tenue le 27 septembre par le Groupe des Nations Unies sur le développement et le Comité de haut niveau sur la gestion. Notant que la priorité absolue pour le Groupe était d'accroître les incidences du développement dans les pays, elle a informé le Conseil des chefs de secrétariat que le Groupe avait commencé ses travaux en 2010 par l'établissement des priorités stratégiques, qui visaient à maximiser les incidences du système de développement au niveau des pays. Les priorités stratégiques du Groupe ayant été approuvées en mai, un plan de travail et de nouvelles méthodes de travail ont été mis en place. Mme Clark a souligné qu'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement occupait une place centrale dans les priorités stratégiques du Groupe et que le rôle de catalyseur joué par le système des Nations Unies en la matière était très important.

38. La Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement a noté que beaucoup avait été fait pour préparer la Réunion plénière de haut niveau, tant par les différentes organisations que par le Groupe. Une équipe spéciale du Groupe sur les objectifs du Millénaire pour le développement avait produit un certain nombre de documents thématiques approfondis sur les OMD qui nourrissaient les discussions conduisant à la Réunion plénière de haut niveau en septembre 2010. Elle a fait observer également que le Groupe avait fourni un appui à des pays aux fins de l'établissement de leur rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. De plus, le cadre pour l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement avait donné de bons résultats dans le cadre d'essais. Mme Clark a informé le Conseil des chefs de secrétariat que ce cadre avait permis aux pays l'essayant de repérer les goulets d'étranglement et les entraves à la réalisation des objectifs et de faire porter leurs efforts sur un objectif particulier dont la réalisation était très problématique en élaborant un plan d'action concret visant à l'accélérer.

39. Parlant du document final de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, elle a souligné que le problème à résoudre à présent était de traduire dans les faits le document final, sur le terrain. À ce propos, le Groupe des Nations Unies pour le développement avait adopté un programme d'action en neuf points à sa réunion du 6 octobre. Mme Clark a informé le Conseil des chefs de secrétariat de ce qui caractérisait chacun des neuf points : a) renforcer l'appropriation et l'engagement au niveau national vis-à-vis du document final par le biais de la collaboration de l'équipe de pays des Nations Unies avec les partenaires nationaux; b) faire fond sur le caractère interdépendant des objectifs du Millénaire pour le développement et reconnaître que la réalisation de

chacun des objectifs appuie la réussite concernant les autres; c) appuyer la formulation, l'application et le suivi de stratégies de développement nationales; d) mieux cibler l'appui pour s'attaquer aux inégalités, à la marginalisation et à la discrimination afin d'atteindre les communautés les plus vulnérables et marginalisées; e) recenser les meilleures pratiques et contribuer au partage des connaissances et des compétences; f) renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire; g) élargir les partenariats au service du développement en général; h) fournir un appui accru aux pays en situation de crise ou sortant d'une crise; et i) accorder d'urgence une attention spéciale aux besoins des jeunes.

40. La Présidente a informé le Conseil des chefs de secrétariat que le Groupe des Nations Unies pour le développement consacrait une grande partie de ses travaux à aider les pays à élaborer et appliquer leur plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui s'articule autour de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et est étroitement aligné sur les priorités nationales de développement. Elle a noté que 46 pays démarraient un nouveau Plan-cadre en 2010. À ce propos, le Groupe, avec l'appui du Bureau de la coordination des activités de développement et de l'École des cadres du système des Nations Unies, avait conduit six ateliers régionaux pour renforcer les capacités des équipes de pays des Nations Unies, 19 retraites de planification stratégique des plans-cadres, 20 autres étant prévues d'ici à la fin de l'année, et plus d'une vingtaine d'ateliers au niveau national sur le plan-cadre. Un service d'assistance est aussi en place pour assurer un appui intégré et bien coordonné à chacun des pays entamant un nouveau plan-cadre en 2010.

41. Rappelant la Conférence tripartite sur le thème Unis dans l'action, qui s'est tenue à Hanoi en juin 2010 et à laquelle ont participé des gouvernements, des donateurs et les équipes de pays des Nations Unies, des pays pilotes de l'initiative Unis dans l'action, ainsi que des adopteurs ayant choisi de l'appliquer volontairement, la Présidente a fait observer que les participants à la Conférence jugeaient satisfaisants les progrès accomplis jusqu'alors. Mme Clark a cité le document final, dans lequel les participants à la Conférence avaient déclaré que « Unis dans l'action représentait l'avenir des activités de développement de l'ONU ». Elle a noté que cette opinion n'était pas universellement partagée et que l'avenir d'Unis dans l'action dépendait de l'évaluation indépendante de l'initiative. Elle a fait deux observations sur la mise en œuvre de l'initiative. Premièrement, elle a souligné qu'il était nécessaire de préserver les mandats normatifs de l'Organisation, concernant notamment les normes du travail, la bonne gouvernance et le programme de travail relatif aux droits de l'homme. Deuxièmement, les efforts déployés par les différentes organisations ne devraient pas être amoindris par l'initiative Unis dans l'action. La poursuite de la visibilité et la reconnaissance du travail individuel de toutes les entités étaient essentielles.

42. En guise de conclusion, la Présidente a souhaité la bienvenue à ONU-Femmes, membre à part entière du Groupe des Nations Unies pour le développement, et a souligné son rôle dans la maximisation des incidences des activités du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes au niveau des pays. Mme Clark a informé le Conseil des chefs de secrétariat que le Groupe avait commencé l'examen du cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents, qui avait été approuvé en 2008. L'examen serait entrepris par des consultants indépendants et supervisé par un groupe de haut niveau provenant des principaux membres du Groupe des Nations

Unies pour le développement. Enfin, elle a souligné l'importance des travaux que le Groupe avait entrepris avec le Comité de haut niveau sur la gestion sur l'harmonisation des pratiques de fonctionnement et a noté que le Comité et le Groupe passaient à présent à la mise en œuvre des recommandations découlant de leur examen conjoint. En s'appuyant sur cette collaboration, elle a informé le Conseil que le Comité et le Groupe allaient faire réaliser une étude sur la façon dont le système des Nations Unies pour le développement fait rapport sur les résultats en vue de recenser les meilleures pratiques et un niveau convenu de normes pouvant être largement appliquées à l'établissement de rapports sur les résultats. Elle a noté que cette étude visait à rendre la communication plus claire entre les États Membres et les différentes parties du système des Nations Unies pour le développement en la matière.

43. **Le Conseil a pris note des progrès accomplis et a approuvé les rapports du Groupe des Nations Unies pour le développement.**

III. Questions intéressant l'ensemble du système : ONU-Femmes

44. Le Secrétaire général a souhaité la bienvenue au Conseil à Michelle Bachelet, la première Directrice exécutive d'ONU-Femmes. Il a déclaré qu'il avait fait de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme une priorité personnelle et que la création d'ONU-Femmes renforcerait la capacité du système des Nations Unies d'aider à accélérer les progrès accomplis en faveur des femmes du monde entier. Il a remercié la Vice-Secrétaire générale et son équipe pour avoir guidé la mise en place de la nouvelle entité, qui bénéficie du soutien de tous les États Membres. Il restait beaucoup à faire et le système des Nations Unies devait à présent s'employer à aider les pays à appliquer les résolutions pertinentes.

45. Mme Bachelet a remercié le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale pour leur engagement et leur dynamisme et a souligné qu'on avait le sentiment qu'il était urgent de répondre aux attentes suscitées par ONU-Femmes. Évaluant la situation actuelle en matière d'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, elle a noté que si des progrès avaient été accomplis depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, il restait beaucoup à faire. Cela ressortait clairement du manque de progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ayant un rapport avec la problématique hommes-femmes, y compris la mortalité maternelle. Réaliser ces objectifs nécessitait non seulement que l'on redouble d'efforts mais aussi qu'il existe une volonté politique à tous les niveaux.

46. Mme Bachelet a souligné que l'Assemblée générale, dans sa résolution 64/289, avait clairement indiqué que la création d'ONU-Femmes ne relevait pas le reste du système des Nations Unies de ses obligations et qu'il s'agissait plutôt de faire en sorte qu'il soit plus facile à l'ensemble du système de faire beaucoup plus en agissant de façon concertée. Dans la résolution, l'Assemblée a décidé qu'ONU-Femmes était « en outre chargée de diriger et de coordonner les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme et de promouvoir le respect du principe de responsabilité dans ces domaines ». On s'accordait à reconnaître au niveau des États Membres, de la société civile et du système des Nations Unies lui-même que l'Organisation devait renforcer

son action dans le domaine de la problématique hommes-femmes. Mme Bachelet a par conséquent engagé chaque entité à continuer de s'efforcer de résoudre les problèmes rencontrés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme et à appuyer les partenariats visant à surmonter ces obstacles ensemble. Il était particulièrement important que le système des Nations Unies fasse preuve de cohérence en la matière.

47. Mme Bachelet a souligné qu'il était important d'agir sans tarder pour maintenir l'élan produit sur la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. Elle élaborait un plan d'action qui décrirait les activités et les priorités pour les 100 premiers jours, à compter de janvier 2011, et était désireuse de recueillir des contributions de toutes les parties prenantes. Le processus de transition se déroulait sans heurts et de nouveaux locaux avaient été trouvés pour ONU-Femmes, qui avaient été auparavant utilisés par le FNUAP, dans le bâtiment du Daily News, à New York. Elle a invité les membres du CCS à partager leurs vues sur la façon dont ONU-Femmes pourrait coopérer au mieux avec le système des Nations Unies pour obtenir des résultats encore plus impressionnants pour les femmes et les filles.

48. Dans le cadre de la discussion qui a suivi, les membres du Conseil ont remercié le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale pour avoir dirigé la mise en place d'ONU-Femmes et la promotion de son programme d'action. Ils ont félicité Mme Bachelet et l'ont assurée de leur plein soutien.

49. Les membres du Conseil ont reconnu qu'ils attendaient eux-mêmes beaucoup de la nouvelle entité chargée des questions de l'égalité des sexes, sur les plans normatif et opérationnel aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays. Ils attendaient d'ONU-Femmes qu'elle montre la voie dans des domaines tels que la violence contre les femmes et les filles, les conditions de vie des femmes rurales pauvres, des petites exploitantes agricoles et des déplacées, ainsi que pour ce qui est de lutter contre les obstacles juridiques et structurels à la promotion de la femme. S'agissant de la réalisation des objectifs du Millénaire ayant trait à la problématique hommes-femmes, l'action d'ONU-Femmes était perçue comme irremplaçable. De fait, l'accent mis sur l'égalité des sexes était un élément essentiel pour la réalisation de tous les objectifs du Millénaire. Les membres du CCS comptaient aussi sur la nouvelle entité pour jouer le rôle d'un chef de file pour les questions touchant à la problématique hommes-femmes au niveau des équipes de pays des Nations Unies. Dans le cadre des efforts de collaboration, chaque organisation devait examiner ses travaux pour recenser les risques de chevauchement et transférer les programmes concernés à ONU-Femmes en faisant preuve de discipline. En agissant de la sorte, chaque entité serait mieux à même de faire porter ses efforts sur son mandat personnel. Ainsi, l'Organisation mondiale de la Santé avait restructuré son département compétent de façon à ce que les conseils normatifs concernant le domaine de l'égalité des sexes et de la problématique hommes-femmes, y compris la politique relative aux ressources humaines, découlent des compétences spécialisées d'ONU-Femmes.

50. En même temps, les membres du Conseil ont reconnu la responsabilité de chaque entité pour ce qui est d'intégrer une perspective soucieuse de l'égalité des sexes dans tous les programmes, soulignant le caractère essentiel de cette question transversale pour les activités menées par le système des Nations Unies. De plus, il était reconnu que la problématique hommes-femmes était au centre du mandat de nombreuses entités. Les membres du Conseil se sont donc félicités de l'amélioration

de la cohérence et de l'efficacité de la réponse du système des Nations Unies, conduit par ONU-Femmes, sur des questions telles que le VIH/sida, la santé, les enfants, les femmes rurales, les taudis, l'accès à la propriété foncière et la sécurité des citadines, la traite d'êtres humains, les réfugiés et les femmes dans des situations de conflit. ONU-Femmes a été aussi invitée à contribuer ses compétences spécialisées aux fins notamment des préparatifs de la Conférence Rio +20, du soixantième anniversaire de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie de 1961 et des efforts en faveur de l'autonomisation de la femme dans le secteur maritime.

51. Outre des conseils stratégiques, plusieurs membres du Conseil ont offert des instruments pratiques à l'appui des travaux d'ONU-Femmes. En vue de réduire les coûts, le Programme alimentaire mondial a proposé à ONU-Femmes d'avoir accès à ses bureaux de pays et ses infrastructures connexes. Les commissions régionales partageraient les conclusions de travaux d'observation, d'études statistiques et d'analyses effectués dans les régions. Pour ce qui est d'évaluer et d'appuyer la mise en œuvre du cadre normatif d'ONU-Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a offert les mécanismes du Conseil des droits de l'homme, y compris l'examen périodique universel, les rapporteurs spéciaux chargés de l'égalité des sexes et de la violence contre les femmes, ainsi que la jurisprudence de ses organes conventionnels. Plusieurs membres ont mentionné les pénuries de ressources actuelles dans le système des Nations Unies et se sont engagés à fournir leur appui pour aider à mobiliser des ressources en faveur d'ONU-Femmes. Le modèle d'ONUSIDA a été mentionné en tant que cadre permettant de mobiliser des ressources et de mener des activités de sensibilisation en faveur d'une question unique. On a fait observer aussi que l'inclusion de la société civile et du secteur privé dans le Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA renforçait son dynamisme. Le mandat normatif et opérationnel conjoint de l'UNICEF a aussi été souligné.

52. Mme Bachelet a remercié le Conseil pour son soutien et son engagement à coopérer sur les questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. Elle attendait avec intérêt de recevoir les idées des membres du Conseil pour la vision stratégique d'ONU-Femmes et d'examiner leurs stratégies relatives aux questions susmentionnées pour 2011, en vue de renforcer la cohérence à l'échelle du système, ces questions revêtant une importance critique. Elle avait hâte de coopérer étroitement avec ses collègues pour assurer l'intégration d'une perspective soucieuse de l'égalité des sexes dans les pays et institutions, y compris le système des Nations Unies lui-même.

IV. Questions diverses

A. Présidence du Comité de haut niveau sur la gestion et du Comité de haut niveau sur les programmes

53. Le Conseil a rappelé que le mandat actuel de Mme Sheeran, la Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion, arriverait à expiration à la fin de l'année. Étant donné que le Comité poursuivait ses travaux sur l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, qui étaient parvenus à un stade critique, et en vue d'assurer la continuité jusqu'à l'achèvement de cette tâche, **le Conseil a approuvé la**

proposition du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de Mme Sheeran.

54. Le mandat de M. Somavía en qualité de Président du Comité de haut niveau sur les programmes arrivait lui aussi à expiration. À l'issue de consultations préalables, le Secrétaire général a proposé de **nommer Achim Steiner Président du Comité de haut niveau sur les programmes pour un mandat de deux ans à compter de 2011, proposition que le Conseil a approuvée**.

55. Le Secrétaire général, au nom du Conseil, a remercié Mme Sheeran pour son engagement permanent et M. Somavía pour avoir dirigé le Comité avec une très grande compétence à un moment crucial pour tous, se référant en particulier à la crise financière et économique mondiale. Il a aussi félicité M. Steiner et l'a remercié d'avoir accepté d'assumer la direction du Comité de haut niveau sur les programmes.

B. Dates des sessions du Conseil des chefs de secrétariat au printemps et à l'automne 2011

56. À l'issue de consultations préalables, **le Conseil a confirmé les dates de vendredi 1er et samedi 2 avril 2011** pour la tenue de la **première session ordinaire du CCS en 2011**, que le PNUE accueillera à Nairobi.

57. Les membres du Conseil des chefs de secrétariat seraient consultés sous peu sur les dates de la session d'automne 2011.